

Accord de prêt immobilier dans le cadre d'une promesse de vente

Par pattie, le 25/01/2012 à 17:58

Bonjour,

Nous avons signé avec une agence immobilère le 03/12/11 et l'acquéreur devait nous fournir dans un délai de 45 jours soit au plus tard pour le 17/01/12 un ou des refus/accord de prêt.

Hors, nous n'avons toujours rien reçu au cours du délai imparti et la ça fait déjà 10 jours qu'on attends de savoir si il va y avoir un accord de prêt ou pas.

Je tiens à signaler que sur la promesse de vente aucune date de réalisation n'a été indiquée ainsi que la clause pénale pour préjudice subi.

Pouvez-vous m'aider et me dire ce que je dois faire ? Car j'ai relancé plusieurs fois par téléphone l'agence immobilière pour réclamer une copie d'accord de prêt mais il repousse à chaque fois la date en prétextant qu'il n'on toujours rien reçu de la part de la banque.

A force de relances, il m'on fournit une simulation. Je sais que ça n'a aucune valeur. J'ai appelé cette banque et ceux-ci m'ont dit qu'il avait envoyé le dossier de prêt le 05/01/12 à l'acquéreur et que celui-ci ne leur a toujours pas retrourné ce dossier de prêt.

Ma question est est-ce que je peux mettre fin à cette promesse de vente en tant que vendeur ?

Merci par avance pour votre aide.